



## REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE

## AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de la délégation française au titre de la session de travail 8 :****Violences faites à l'encontre des femmes**

1) La France n'est pas épargnée par le fléau de la violence contre les femmes, qu'elle se traduise par des agressions physiques ou verbales ou bien par des phénomènes de domination dans les différents secteurs de la société. Pour faire face à ce fléau, des initiatives très fortes ont été récemment adoptées. Le 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes adopté en février dernier met en place une politique globale et applique les dispositions de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique que la France a ratifiée.

Le plan met en pratique des principes d'action simples et structurants :

- aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse : pour ce faire, des procédures d'information spécifiques et des intervenants sociaux sont mis en place au sein des commissariats de police afin d'améliorer le suivi judiciaire des dépôts de plaintes ou bien de proposer un autre type de suivi si la victime renonce à engager une procédure judiciaire ;

- les mesures et outils de protection de la victime sont renforcés : cela passe notamment par un plan national de formation des personnels médicaux et paramédicaux pour mieux identifier les victimes et les accompagner, la formation des professionnels de l'action sociale et les professionnels du droit ; le développement de solutions d'hébergement et des accueils de jour pour les femmes victimes de violence, ou bien encore la mise en place d'un dispositif de téléprotection pour les femmes victimes de violence conjugale;

- enfin, des campagnes publiques ont été lancées afin de mobiliser toute la société pour la prévention de la violence contre les femmes, à l'école, à l'université, dans le sport, sur internet. Au-delà des moyens juridiques, c'est la complaisance vis-à-vis des stéréotypes sexistes qui doit être combattue. La vigilance du Conseil supérieur de l'audiovisuel est renforcée afin de lutter contre la diffusion d'images dégradantes des femmes dans les média audiovisuels en vue de faire reculer les comportements agressifs.

2) La lutte contre les violences faites aux femmes, mais aussi l'égalité femmes-hommes et la défense des droits des femmes et des filles sont une priorité de la diplomatie française en matière de droits de l'Homme. La France a particulièrement œuvré à l'adoption au sein du Conseil de sécurité des Nations-unies des résolutions « Femmes, paix et sécurité ». Ces résolutions ont pour but de protéger les femmes pendant les conflits, renforcer la participation de ses dernières dans les transitions politiques, les négociations de paix et les processus décisionnels. La France a adopté un plan national d'action 2010-2013 et travaille à un nouveau programme pour 2014-2017 pour la poursuite de la mise en œuvre de ces résolutions. Nous soutenons également l'initiative britannique de prévention des violences sexuelles dans les conflits et saluons le succès de la conférence de Londres en juin dernier.

Enfin, la France propose, avec les Pays-Bas, de manière biennale, une résolution à l'Assemblée générale des Nations-Unies sur l'intensification des efforts en vue d'éliminer toutes les formes de violence à

l'égard des femmes. Cette année, le projet de résolution sera centré sur la responsabilité et la lutte contre l'impunité, deux principes indispensables à l'éradication de la violence contre les femmes.

Nous appelons l'OSCE à intégrer davantage ces principes de lutte contre l'impunité dans ses actions pour la mise en oeuvre du plan d'action sur l'égalité de genre, mais également la question de la prévention en prenant mieux en compte la lutte contre les stéréotypes sexistes./.